



## Communiqué

Les organisations syndicales de la Fonction publique CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES estiment urgent et indispensable que le gouvernement apporte des réponses fortes sur :

- L'amélioration du pouvoir d'achat, en priorité, par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- L'amélioration du déroulement de carrière de tous les agents en commençant par l'abrogation immédiate du contingentement du dernier échelon de la catégorie C puis la refonte des grilles indiciaires des catégories C, B et A ;
- L'arrêt des suppressions d'emploi et des créations partout où c'est nécessaire ;
- Une véritable rupture par rapport à la RGPP ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- L'amélioration et le renforcement du statut général, dans le respect des spécificités de chaque versant ;
- L'abandon de la loi HPST, et ce, afin de garantir l'exercice d'un véritable service public hospitalier.

Dans l'état actuel des choses et de ce dont elles ont connaissances, nos organisations syndicales affirment leur opposition à « l'acte III » de la décentralisation.

Sur ces sujets, elles constatent que, dans le cadre de l'agenda social ouvert depuis plusieurs mois, la Ministre se contente de déclarations d'intention alors même que la situation déjà préoccupante ne cesse de se dégrader.

Elles partagent la conviction que, sur ces enjeux essentiels, l'intervention la plus large possible des personnels est nécessaire pour obtenir des avancées significatives. En conséquence, elles affirment leur volonté de créer le rapport de force indispensable avec l'ensemble des personnels afin d'infléchir la politique du gouvernement.

A l'issue de la réunion du 7 février présidée par la Ministre sur les rémunérations, les carrières et les parcours professionnels, les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES ont d'ores et déjà prévu de se revoir. Si le gouvernement persiste dans ses orientations, elles prendront ensemble leurs responsabilités et envisageront tous les moyens d'action pour obtenir les réponses à leurs légitimes exigences.

Paris, le 1er février 2013